

# RÈGLEMENT DE LA COURSE

## 1 ORGANISATION

---

L'association « Dénivelé positif » est constituée sous les statuts officiels et déposés selon les règles d'usage.

## 2 EPREUVES

---

*Crossing Switzerland* traverse la Suisse au départ du Liechtenstein en utilisant presque exclusivement le parcours de la *Via Alpina*. Les 3 formules suivantes sont proposées :

- 1) *CROSSING SWITZERLAND – SOLO* départ de Vaduz, Capitale du Liechtenstein et Montreux pour un parcours d'environ 380km;
- 2) *CROSSING SWITZERLAND – DUO* départ de Vaduz, Capitale du Liechtenstein et Montreux pour un parcours d'environ 380km; Le binôme doit terminer ensemble pour être classé;
- 3) *CROSSING SWITZERLAND – TRIO* départ de Vaduz, Capitale du Liechtenstein et Montreux pour un parcours d'environ 380km; Au minimum 2 coureurs doivent terminer ensemble pour être classé;

## 3 CONDITIONS DE PARTICIPATION

---

Les *différentes formules* sont ouvertes à quiconque, femme ou homme, âgé au minimum de 18 ans au moment de la course, licenciée ou non.

Les courses comportent des passages en altitude et les conditions peuvent être très difficiles (nuit, vent, froid, pluie ou neige). Un entraînement adéquat et une capacité d'autonomie personnelle sont primordiaux.

En s'inscrivant à l'une des épreuves le coureur doit :

- Être conscient de la longueur et de la difficulté de l'épreuve.
- Savoir affronter sans aide extérieure des conditions climatiques difficiles du fait de l'altitude
- Savoir gérer les problèmes physiques ou mentaux découlant d'une grande fatigue, les problèmes digestifs, les douleurs musculaires ou articulaires, les petites blessures...
- Être en bonne forme physique et ne souffrir d'aucune contre-indication à la pratique de sport d'endurance.
- Être conscient que l'organisation ne peut pas garantir une sécurité absolue durant la course.

La participation au Trail entraîne l'acceptation sans réserve du présent règlement et de l'éthique de la course.

---

## 4 CATÉGORIES

---

- Espoirs : 2000 et plus jeune
- Seniors : 1983 à 1999
- Master 1 : 1973 à 1982
- Master 2 : 1963 à 1973
- Master 3 : 1962 et avant
- DUO
- TRIO

---

## 5 RAVITAILLEMENT & SEMI AUTO-SUFFISANCE

---

Le principe de course individuelle en semi autosuffisance est la règle. Des postes de ravitaillement sont approvisionnés en boissons et nourritures.

Tous les points de ravitaillement officiels sont des points de contrôle de passage. Quel que soit le type de détection des passages (automatique avec puce ou manuel), le coureur est tenu de s'assurer qu'il a été dûment enregistré. Le fait de ne pas détecter le passage à un point de contrôle entraîne la disqualification du coureur.

Chaque coureur est obligé de suivre le parcours prévu au sein du point de ravitaillement, même s'il ne s'arrête pas. L'organisation se réserve le droit d'effectuer des contrôles le long du parcours à des points non déclarés. Les points de ravitaillement officiels sont approvisionnés en boissons et en nourriture à consommer sur place et strictement réservées aux coureurs.

Aucun gobelet en plastique ne sera pas mis à la disposition des coureurs.

Chaque coureur doit s'assurer qu'il dispose, au départ de chaque point de ravitaillement, de la quantité d'eau et de nourriture qui lui sera nécessaire pour atteindre le prochain point de ravitaillement.

Certains points proposeront des places disponibles pour de courts repos d'une durée maximum de deux heures. Si le coureur ne peut pas repartir d'un point de ravitaillement ou d'un refuge à l'issue des deux heures de repos, les bénévoles présents sur place contacteront la Direction de Course pour évaluer l'éventuelle disqualification du coureur.

---

## 6 INSCRIPTIONS

---

Inscriptions exclusivement en ligne et paiement sécurisé par carte bancaire. Pour cette "Limited Edition", le nombre de participants sera limité à 200.

Les droits d'engagement comprennent tous les services décrits dans le présent règlement.

## 7 ANNULATION DES INSCRIPTIONS

---

Toute personne peut au moment de son inscription souscrire à la garantie annulation pour autant que le paiement se fasse par carte de crédit via internet, le montant est à rajouter aux frais d'inscription sur le même versement.

L'objet de la garantie est de permettre le remboursement des frais engagés pour l'inscription à l'une des deux courses dans le cas où un coureur demande à annuler son inscription du fait d'un des événements suivants :

- Un accident, une maladie grave ou le décès du coureur lui-même,
- Une maladie grave nécessitant une hospitalisation ou un décès atteignant son conjoint ou concubin notoire, ses ascendants ou descendants au premier degré, ce dans les trente jours précédant la manifestation. En cas d'accident ou de maladie grave du coureur, il est nécessaire de fournir un certificat médical attestant de la contre-indication à participer à la course. Toute autre cause d'annulation doit être justifiée par un certificat délivré par l'autorité compétente.
- Une grossesse de la coureuse inscrite, ou la naissance d'un enfant dans une période de 30 jours avant ou après la course

Toute demande de remboursement doit nous parvenir, accompagnée du certificat médical, au plus tard dans les 10 jours qui suivent la manifestation. Les demandes sont traitées dans les trois mois qui suivent l'épreuve. Les demandes de remboursement sont à adresser à :

Association Dénivelé Positif  
Rte de Pierre-Ozaire 2B  
CH-1073 Savigny  
SUISSE

Si un coureur n'est pas en mesure de participer, il/elle est autorisé(e) à céder son dossard à une personne de son choix (modification possible jusqu'au 23 juin 2022, au-delà de cette date plus aucune modification ne sera acceptée).

### **Pandémie**

Si les réglementations relatives aux manifestations sportives empêchent l'organisation de la course en 2022, toutes les inscriptions seront repoussées sans frais à 2023.

Si les réglementations relatives à la sortie de son pays de résidence et/ou à l'entrée en Suisse entraîne l'incapacité à être présent au départ de la course, l'inscription pourra également être ajournée à l'édition suivante.

## 8 EQUIPEMENT

Chaque coureur doit emporter avec lui pendant toute la durée de la course le matériel nécessaire pour affronter en toute sécurité les conditions météorologiques, le parcours, l'altitude. Ce matériel être transporté dans un sac à dos suffisamment grand.

Le coureur ne peut compléter le matériel qu'il porte dans son sac à dos qu'aux bases de vie où il retrouve son sac.

Le long du parcours, dans des conditions particulières (conditions météorologiques défavorables, difficultés techniques du parcours, etc.), les Commissaires de Course pourront contrôler l'équipement du coureur et en référer à la Direction de course. La Direction de course, après avoir évalué la situation avec les responsables de la sécurité et des secours, pourra décider à sa seule discrétion de stopper le concurrent.

ÉQUIPEMENT	OBLIGATOIRE RECOMMANDÉ
Réserve d'eau, minimum 1.5 litre	✓
Veste imperméable avec capuche <sup>2</sup>	✓
2 Lampes frontales avec chacune les batteries de rechange	✓
Verre ou autre récipient adapté pour boire dans les points de ravitaillement	✓
2 couvertures de survie	✓
Sifflet	✓
Réserve de nourriture	✓
Pantalons ou collants de course <sup>1</sup>	✓
Téléphone portable (entrer les numéros de sécurité de l'organisation, ne pas masquer son numéro et ne pas oublier de partir avec une batterie chargée)	✓
Pull technique à manches longues	✓
Gants	(✓)
Catégorie de chaussures entre A2 et A5 (intermédiaire-> trail).	(✓)
Surpantalons long imperméable	(✓)
T-shirt et Affaires de rechange	(✓)
Casquette or bandana	(✓)
Lunettes de soleil	(✓)
Crème solaire	(✓)

✓ obligatoire (✓) recommandé

### Remarques:

**L'organisation se réserve le droit de demander toute autre certification, selon les indications des futures réglementations nationales du Liechtenstein et de la Suisse édictées pour limiter la propagation du SARS COV 2 (COVID-19) et assurer la bonne tenue de l'épreuve.**

Un contrôle du matériel pourra avoir lieu au départ et à l'arrivée. Des commissaires de course seront aussi habilités à contrôler votre sac en n'importe quel lieu du parcours.

En fonction des conditions météorologiques, l'organisation annoncera pendant le briefing précédant la course le matériel obligatoire qui pourrait devenir optionnel.

Si vous choisissez de prendre des bâtons, vous devez les avoir tout au long de la course.

<sup>1</sup> Peut être remplacé par un corsaire avec des jambières de façon à ce que les jambes soient totalement couvertes.

<sup>2</sup> La veste doit être fabriquée avec une membrane imperméable (minimum conseillé 10 000 Schmerber) et respirante (RET conseillé inférieur à 13).

## 9 FORMULAIRE DE CONSENTEMENT ET CERTIFICAT MÉDICAL

---

### FORMULAIRE DE DÉCHARGE

Chaque coureur doit signer une décharge dans laquelle il affirme être conscient des difficultés de l'épreuve qu'il devra affronter et s'engager à se doter de tout le matériel nécessaire pour aborder la course en toute sécurité.

CE formulaire de décharge sera à signer lors du retrait des dossards à Vaduz.

L'organisation se réserve le droit de demander toute autre certification, selon les indications des futures réglementations nationales et internationales édictées pour limiter la propagation du SARS COV 2 (COVID-19)

### MEDICAL CERTIFICATE

Aucun certificat n'est demandé pour ce type de compétition en Suisse

## 10 DOSSARDS, PUCES et TRACEUR GPS

---

### RACE NUMBERS

Le dossard est remis exclusivement au coureur inscrit uniquement sur présentation d'une pièce d'identité avec photo. Deux dossards seront remis : l'un à porter toujours visiblement sur la poitrine ou le ventre et l'autre à attacher au sac à dos. Le dossard est le laissez-passer nécessaire pour accéder aux navettes, bus, zones de ravitaillement, salles de soins et de repos, douches, sacs, etc.

### CHIPS

Deux puces seront remises : l'une à porter au poignet et l'autre à attacher au sac à dos. Avant le départ, chaque coureur doit passer les portes d'entrée de la zone de départ fermée pour se faire enregistrer. Au passage d'un point de contrôle et à l'arrivée, le coureur doit passer la puce sur l'antenne de chronométrage en s'assurant qu'elle est dûment enregistrée.

### TRACEUR GPS

Chaque coureur est muni d'un traceur GPS à fixer à l'extérieur du sac à dos et à restituer à l'arrivée. Une caution de 50,00 CHF est demandée. Elle ne sera pas restituée en cas de non-restitution du traceur. Seuls les billets de 50 CHF sont acceptés.

Le traceur est remis éteint. Il est de la responsabilité du coureur de le mettre en marche et de vérifier son fonctionnement avant le départ, en suivant les instructions fournies par l'organisation.

## 11 SACS COUREURS

---

Lors de la distribution des dossards, chaque concurrent reçoit un sac pour le matériel nécessaire à la gestion en toute sécurité de la course. Ce sac sera transporté par l'organisation d'une base de vie à l'autre. Le concurrent est tenu de retirer personnellement son sac à l'entrée de la base de vie et de le rendre personnellement aux bénévoles de la collecte des sacs à la sortie.

En cas d'abandon du coureur, le sac sera transporté à l'arrivée à Montreux où il pourra être récupéré sur présentation du dossard. Ces sacs devront être récupéré au plus tard le dimanche 31 juillet à 15h sous le marché couvert à Montreux. Passé cette date, les sacs seront détruits.

Les sacs contenant des objets attachés à l'extérieur ne seront pas transportés. Il est recommandé de ne pas mettre d'objets fragiles ou de valeur dans le sac. L'organisation n'assume aucune responsabilité pour les articles perdus ou endommagés pendant le transport.

---

## 12 SECURITÉ ET ASSISTANCE MÉDICALE

---

Un poste de secours est implanté en différents sites stratégiques. Ces postes sont en liaison téléphonique avec le PC de la course.

Les postes de secours sont destinés à porter assistance à toute personne en danger avec les moyens propres l'organisation ou conventionnés. Les secouristes et médecins sont habilités à mettre hors course (en invalidant le dossard) tout concurrent inapte à continuer l'épreuve. Les secouristes sont habilités à faire évacuer par tout moyen à leur convenance les coureurs qu'ils jugeront en danger.

En cas de nécessité, pour des raisons allant toujours dans l'intérêt de la personne secourue, il sera fait appel au secours en montagne officiel qui prendra, à ce moment-là, la direction des opérations et mettra en œuvre tous moyens appropriés, y compris hélicoptères. Les frais résultants de l'emploi de ces moyens exceptionnels seront supportés par la personne secourue qui devra également assurer son retour du point où elle aura été évacuée. Il est du seul ressort du coureur de constituer et présenter un dossier à son assurance personnelle dans le délai imparti.

Un coureur faisant appel à un médecin ou un secouriste se soumet de fait à son autorité et s'engage à accepter ses décisions.

En complément du dispositif de secours, du personnel soignant sera présent sur certains postes pour vous assister en cas de problème médical sévère. Les soins pouvant être apportés sur les points hauts du parcours sont nécessairement limités aux personnes présentant un problème sévère. Des soins pour des problèmes bénins, résultant notamment de maux engendrés par l'épreuve, pourront être apportés sur certains postes situés plus bas et dans la limite de la disponibilité du personnel soignant. L'accès aux soins et leur nature sont laissés à l'appréciation du personnel soignant.

Nous vous informons qu'il existe un N° de téléphone d'urgences des secours en Suisse, il s'agit du 144.

**Cependant, pour des questions d'organisation et de coûts, nous conseillons fortement aux participants de contacter le PC Sécurité à Montreux. Ce numéro sera imprimé sur chaque dossard.**

---

## 13 TEMPS MAXIMUM AUTORISE ET BARRIERES HORAIRES

---

Les barrières horaires sont calculées pour permettre aux participants de rallier l'arrivée dans le temps maximum imposé, tout en effectuant d'éventuels arrêts (repos, repas ...). Pour être autorisés à poursuivre l'épreuve, les concurrents doivent repartir du poste de contrôle avant l'heure limite fixée (quelle que soit l'heure d'arrivée au poste de contrôle).

Tout concurrent mis hors course et voulant poursuivre son parcours ne pourra l'effectuer qu'après avoir restitué son dossard, sous sa propre responsabilité et en autonomie complète.

Les horaires pouvant varier selon les derniers ajustements nécessaires sur le parcours, seules les valeurs disponibles sur le **site Internet** puis dans le **Roadbook** font foi.

## 14 ABANDON ET RAPATRIEMENT

---

Sauf blessure, un coureur ne doit pas abandonner ailleurs que sur un point de contrôle. Il doit alors prévenir le responsable de poste, qui invalide définitivement son dossard. Le coureur conserve son dossard invalidé car c'est son laissez-passer pour accéder aux navettes, bus, repas, salles de soins...

Toute personne ayant quitté la course avant de l'avoir terminée et sans en aviser l'organisation devra assumer les éventuels frais de recherche engendrés par sa disparition.

En cas de conditions météo défavorables justifiant l'arrêt partiel ou total de la course, l'organisation assure le rapatriement des coureurs arrêtés dans les meilleurs délais possibles, à partir des postes de ravitaillement.

## 15 ASSISTANCE DURANT LA COURSE

---

- Les assistants sont tenus de respecter le règlement sous peine de disqualification du coureur.
- Le responsable du point ravitaillement a le droit d'écarter les accompagnateurs qui dérangeraient les coureurs engagés dans la course ou qui ne respecteraient pas le règlement.
- L'assistance personnelle est tolérée uniquement et exclusivement aux points de ravitaillement et aux bases de vie, dans une zone réservée à cet usage et à la discrétion du responsable du lieu.
- Un seul accompagnateur est autorisé pour chaque coureur, avec un laissez-passer délivré par l'organisation.
- Les accompagnateurs ne peuvent pas consommer ce qui a été préparé pour les coureurs. Les coureurs doivent se servir de manière indépendante et en fonction de leurs besoins.
- L'assistant peut apporter des vêtements et des chaussures de rechange, de la nourriture et/ou des compléments alimentaires au coureur.
- Les espaces dédiés au repos, aux douches et à l'assistance médicale sont réservés uniquement et exclusivement aux coureurs, l'accès à ces espaces est interdit aux accompagnateurs.
- Toute sorte d'assistance personnelle le long du parcours est interdite, sous peine de disqualification du coureur. Cependant, une **section spéciale "Pacer" entre Gstaad et la ligne d'arrivée à Montreux** sera autorisée.
- Les assistants/accompagnateurs sont tenus d'observer les restrictions de circulation sur les routes. Une infraction constatée à cet égard entraîne la disqualification du concurrent.
- L'assistance fournie en dehors des bases de vie avec l'utilisation de camping-cars, de voitures ou de tout autre moyen de transport est interdite. Les coureurs surpris en train de dormir, de manger ou de bénéficier d'une assistance en dehors des points autorisés seront disqualifiés.
- L'assistance professionnelle (équipe, coach professionnel) et l'assistance médicale ou paramédicale sont strictement interdites.

## 16 PÉNALISATION - DISQUALIFICATION

---

Les concurrents refusant de se conformer au présent règlement pourront être éliminés, notamment pour :

- Absence de dossard
- Falsification de dossard
- Prise d'un raccourci
- Retard au départ de la compétition (selon le retard) ;
- Non pointage aux postes de contrôles
- Pollution ou dégradation des sites traversés (couper les sentiers, jets de détritrus)
- Refus de se faire examiner par le personnel sanitaire
- Non-assistance à un concurrent en détresse
- Matériel obligatoire manquant

Toute personne souhaitant porter une réclamation devra le faire par écrit à l'arrivée auprès du Comité de course.

## 17 CONTROLE ANTI-DOPAGE

---

Tout compétiteur peut être soumis à un contrôle antidopage pendant ou à l'arrivée de l'épreuve. En cas de refus ou d'abstention, le sportif sera sanctionné de la même façon que s'il était convaincu de dopage.

## 18 JURY D'EPREUVE

---

Il se compose :

- du directeur de la course
- du Vice-président de l'organisation
- du responsable technique
- des chefs de poste concernés
- ainsi que de toute personne compétente à l'appréciation du Président du Comité d'Organisation.

Le jury est habilité à statuer dans le délai compatible avec les impératifs de la course sur tous les litiges ou disqualifications survenus durant l'épreuve. Les décisions sont sans appel.

## 19 MODIFICATIONS DU PARCOURS OU DES BARRIERES HORAIRE ; ANNULATION DE LA COURSE

---

L'organisation se réserve le droit de modifier à tout moment le parcours et les emplacements des postes de secours et de ravitaillement, sans préavis. En cas de conditions météo trop défavorables (importantes quantités de pluie et de neige en altitude, fort risque orageux...) le départ peut être reporté de quelques heures ou simplement annulé. Aucun remboursement ne sera effectué dans ce type de situation.

**En cas de mauvaises conditions météorologiques, et pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit d'arrêter l'épreuve en cours ou de modifier les barrières horaires.**

Toute décision sera prise par un jury réunissant au moins le directeur de la course et le coordinateur responsable de la sécurité ainsi que de toute personne compétente à l'appréciation du Président du Comité d'Organisation. Dans de tels cas de figure, aucun remboursement ne pourra être considéré.

## 20 ASSURANCE

---

### **Responsabilité civile**

L'organisateur souscrit une assurance responsabilité civile pour la durée de l'épreuve. Cette assurance responsabilité civile garantit les conséquences pécuniaires de sa responsabilité, de celle de ses préposés et des participants.

### **Assurance Accident**

Chaque concurrent doit être en possession d'une assurance individuelle accident couvrant d'éventuels frais de recherche et d'évacuation. Une telle assurance peut être souscrite auprès de tout organisme au choix du concurrent.

**NB : les évacuations hélicoptérées en Suisse sont payantes.**

ITRA (International Trail Running Association) a conçu une assurance spécifique pour les courses de trail, adaptée aux besoins d'un trailer en difficulté lors d'une course. (vous trouverez sous ce lien plus de [détails](#)).

## 21 DROITS A L'IMAGE

---

En s'inscrivant à l'épreuve, les coureurs acceptent que leur nom, adresse et numéro de dossard puissent être transmis aux photographes. Les coordonnées des coureurs peuvent également être connues par la publication de la liste des inscrits/départs et du journal des résultats. Par ailleurs, des photos prises lors de la manifestation peuvent être publiées dans les imprimés, le matériel promotionnel et sur le site Internet de l'organisateur. En revanche, ce dernier s'interdit de céder le fichier des participants à des fins commerciales. L'organisateur se réserve toutefois le droit d'utiliser les données des participants afin de promouvoir une prochaine édition de l'épreuve. En cas de désaccord à l'une ou l'autre des conditions précitées, le participant avertira l'organisateur par écrit au plus tard 10 jours avant la manifestation.